



SCHEMA EOLIEN DU LIVRADOIS-FOREZ - - Mise en œuvre -

Comité de pilotage du 24 novembre 2008
Maison du Parc Livradois-Forez
Saint-Gervais-sous-Meymont.

COMPTE RENDU

Participants : 27

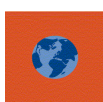
BERNARD Tony, Président du Parc Livradois-Forez,
ALLAUZE Alain, DDE Puy-de-Dôme,
BESSON Pierre, ADUHME,
BEDU Thierry, Atelier du paysage et architecture de l'environnement,
BENARD Fabienne, Atelier du paysage et architecture de l'environnement,
BILLOT Frédéric, RTE,
BONJEAN André, Communauté de communes du Bassin Minier Montagne
BOULEMKHALI Nouari, Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme,
BRAVARD Michel, Vice-Pt du Parc, Pt de la C.de communes de la Vallée de l'Ance,
CAHIER Bernard, DGAC, délégation Auvergne,
CHAZELLE Claude, paysagiste DPLG, Atelier du paysage et architecture de l'environnement,
DRUET Dominique, Directeur Météo France de la Haute-Loire,
ESPY Christian, Fédération de pêche 63,
FAVIER Lionel, CAUE Puy-de-Dôme,
M. FOUCHER, adjoint au maire de Ris,
FOURNET FAYARD Yves, Pt de la C. de communes du Pays d'Olliergues,
FOURNIER Jacques, Directeur du Parc Livradois-Forez,
GUILLY Bénédicte, Conseil général Haute-Loire,
LAROCHE Cyrille, Agence Livradois-Forez, DDE Puy-de-Dôme,
MUNOZ Martine, Vice-présidente du Parc Livradois-Forez,
PERNET Alexis, paysagiste, Parc Livradois-Forez,
QUANTIN Jacques, cabinet Confluences,
SANTACATTERINA Nathalie, Parc Livradois-Forez,
SELOSSE Alain, maire de Lachaux,
SKRZAT Catherine, Architecte des bâtiments de France, SDAP de la Haute-Loire,
TEUMA Antoine, C. de communes du Haut-Livradois,
VIGIER Daniel, FRANE et FDEN.

Excusés :

ATTIA Gérard, Préfecture du Puy-de-Dôme,
CHABRILLAT Rémi, Délégué régional de l'ADEME Auvergne,
CUELHES Annick, DIREN Auvergne,
DELAIGUE Michèle, paysagiste conseil de l'Etat,
Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Loire,
LECOQ Gérard, correspondant local de la NEF,



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL

LEQUILLEUC Loïc, ADEME,
LETOFFET Murielle, DRIRE
MEYZONNET Philippe, Pt de la C. de communes du Plateau de la Chaise-Dieu
ROUCAN Lionel, Vice-président du Conseil Régional d'Auvergne,
SEMIOND Florence, Conseil Régional Auvergne,
SOUCHON René, Pt du Conseil Régional d'Auvergne,
VERNIN Michel, Conseil Général du Puy-de-Dôme,

INTRODUCTION

Tony BERNARD rappelle que lors du précédent comité de pilotage, le cabinet de paysagistes de Claude CHAZELLE a présenté son analyse des potentialités et vulnérabilités paysagères à l'égard des éoliennes, pour chacun des quatre secteurs d'étude retenus dans le schéma éolien.

Ces analyses ont ensuite été présentées aux élus et habitants locaux lors de quatre réunions publiques organisées :

- le 28 octobre à St-Germain-l'Herm pour le secteur « Haut-Livradois » ;
- le 04 novembre à Palladuc pour le secteur « Nord Forez »,
- le 06 novembre à Céaux-d'Allègre pour le secteur « Plateau d'allègre » ;
- le 07 novembre à Craponne-sur-Arzon, pour le secteur « Sud Forez »

Il précise l'objet de la réunion, qui constitue sans doute le dernier comité de pilotage du schéma éolien. Le comité de pilotage va prendre connaissance du résultat final des travaux conduits par le cabinet de paysagistes. Les analyses présentées le 15 octobre dernier ont été affinées, amendées par les réactions enregistrées lors des réunions publiques et croisées avec les contraintes techniques et réglementaires identifiées par le bureau d'étude SOGREAH lors de l'élaboration du schéma.

Si elles sont validées par le comité de pilotage, ces analyses constitueront un élément majeur du cadre de référence dans lequel le Parc s'inscrira pour accompagner les collectivités qui le souhaite dans l'élaboration d'une proposition de ZDE.

Deux autres éléments importants doivent participer à définir le cadre d'accompagnement des collectivités locales par le Parc :

- leur engagement à poursuivre localement la démarche de concertation engagée par le Parc à l'échelle du Livradois-Forez ;
- leur engagement à respecter le principe de solidarité territoriale sur lequel repose le schéma éolien du Parc, cet engagement consistant notamment en une négociation pour permettre aux collectivités locales qui le souhaitent d'investir dans des projets éoliens qui concerneraient le Livradois-Forez.

Jacques FOURNIER présente le déroulé de la réunion qui se décompose en 4 temps :

- le premier temps est consacré au rendu des analyses du cabinet de paysagistes,
- ensuite nous entendrons les points de vue de RTE (Réseau de Transport Electrique), de Météo France Haute-Loire et de la DGAC Auvergne (Direction Générale de l'Aviation Civile) ;
- le troisième temps consiste à échanger sur la base des analyses paysagères,
- enfin, le dernier temps est réservé pour débattre des questions de la concertation et de la solidarité territoriale.



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL

RESTITUTION DES ANALYSES PAYSAGERES

Claude CHAZELLE rappelle l'approche des analyses paysagères conduites par son équipe. Tous les secteurs ont été analysés sous l'angle de leurs potentialités et de leurs vulnérabilités. L'approche sert une stratégie de « projet d'identité du territoire » et non un objectif de « conservation absolue » des paysages. Ainsi parlera-t-on surtout des lieux sur lesquels il y a « potentialités paysagères »

Fabienne BENARD présente les analyses paysagères des 4 secteurs d'études et précise pour chacun d'eux les scénarios possibles de projets éoliens en termes de scénographie et de nombre maximum de machines.

Thierry BEDU présente les préconisations paysagères en termes de composition avec l'échelle des lieux selon les caractéristiques géomorphologiques des sites (crête, sommet, éperons emboîtés, plateau). Il poursuit par des préconisations paysagères à l'échelle du détail (socle des machines, tracé des accès, poste de livraison, ...).

Les diaporamas présentés sont annexés au compte-rendu.

LES POINTS DE VUE DE RTE, DE METEO FRANCE ET DE LA DGAC

Frédéric BILLOT, RTE présente un état actualisé des possibilités de raccordement électrique pour chacun des quatre secteurs géographiques retenus dans le schéma éolien du Parc. Globalement, le Réseau de Transport est en situation d'accueillir des volumes de production très significatifs pour l'éolien en Livradois-Forez. Les données présentées pourront cependant évoluer en fonction de l'avancement d'autres projets de production dans les régions limitrophes

Dominique DRUET, Météo France Haute-Loire, rappelle l'intérêt des radars météorologiques et les interférences possibles avec des éoliennes. Concernant la situation autour du radar météo de Sembadel, il précise que si la « zone de protection » (excluant toute éolienne dans un rayon de 5 km) n'interfère avec aucun des secteurs d'étude du schéma éolien du Parc, la zone dite « de coordination » quant à elle (entre 5 et 20 km) recouvre le secteur « plateau d'Allègre », recouvre la partie sud du secteur « Sud-Forez », (communes de St Jean d'Aubrigoux, Medeyrolles et Sauvessanges) et la partie sud du secteur « Haut-Livradois » (communes de St Vert, St Alyre d'Arlanc, Doranges et Fayet-Ronaye). Dans cette zone, un avis favorable ne peut être donné qu'au cas par cas sur la base de chaque projet.

Bernard CAHIER, DGAC Auvergne, rappelle la réglementation aéronautique et les règles de circulation aérienne avant de présenter les principaux problèmes que causent les éoliennes à l'activité aéronautique. Concernant le territoire du Livradois-Forez, il indique l'existence d'une balise aéronautique (et donc d'une servitude) sur les « Bois Noirs » dans le Nord Forez, à Saint-Rémy-sur-Durolle. Elle permet un guidage latéral et vertical des avions jusqu'à l'aéroport de Clermont-Ferrand. Il existe plusieurs autres repères de guidage pour les aéroports de Lyon, St-Etienne, ..., sur le massif du Forez. Bernard CAHIER évoque également un autre secteur du territoire, nommé également « Bois Noirs » mais situé sur le massif du Livradois, qui se trouve concerné par des contraintes de navigation liées aux calages de radars aéronautiques. Il ajoute qu'aucune réponse ne peut être donnée sans étude précise des projets d'implantation d'éolienne. Selon les cas de figure, la DGAC peut émettre un avis défavorable, un avis favorable ou un avis favorable avec limitation de hauteur des éoliennes.

Leurs interventions sont annexées au compte-rendu.



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL

SYNTHESE DES ECHANGES

1. Sur la question du paysage et de l'environnement

Lionel FAVIER, CAUE du Puy-de-Dôme, aurait souhaité que la présentation des principes théoriques d'implantation des éoliennes soit mieux « incarnée », en lien avec chacun des secteurs géographiques.

Christian ESPY, Fédération de la pêche du Puy-de-Dôme, interroge Claude CHAZELLE sur la prise en compte de l'impact paysager que pourrait causer la création des réseaux de transports nécessaires à l'évacuation de l'électricité produite sur les sites proposés.

Claude CHAZELLE précise que ces aspects sont traités dans la phase projet d'un parc éolien, dans le cadre de l'étude d'impact. Le projet lié au transport est un projet qui peut s'étudier et se traiter de manière parallèle au projet d'implantation des machines.

Frédéric BILLOT ajoute que sur le territoire du Parc les réseaux seront systématiquement réalisés en sous-terrain. Un déboisement est nécessaire sur une largeur de 5 mètres de large. Cette servitude peut être négociée à l'amiable avec les propriétaires fonciers ou faire l'objet d'une DUP.

Pierre BESSON, ADUHME, interroge l'équipe de paysagistes sur l'intérêt de proposer une composition en plusieurs petits parcs éoliens plutôt qu'un seul parc de taille plus importante.

Fabienne BENARD précise que le nombre maximum de machines proposées dans chaque scénario est directement lié aux « espaces disponibles » pour les accueillir.

Alexis PERNET, paysagiste au Parc Livradois-Forez, s'interroge sur la suite qui sera donnée au travail de Claude CHAZELLE, l'articulation avec les dossiers de propositions de ZDE et, plus tard, avec les éventuels projets de parcs éoliens.

Jacques FOURNIER rappelle que les communautés de communes sont maîtres d'ouvrage en matière de proposition de ZDE. Elles sont libres de faire appel à qui elles souhaitent pour les assister dans le montage de ce type de proposition.

Pour les collectivités qui s'inscrivent dans le schéma éolien du Livradois Forez, le Parc leur proposera de les assister et de constituer le dossier de ZDE pour leur compte, puisque l'essentiel des données nécessaires ont déjà été collectées et analysées dans le cadre du schéma. Si des études complémentaires apparaissent nécessaires, il faudra alors organiser les conditions de leurs réalisations.

BOULEMKHALI Nouari et **Christian ESPY**, s'inquiètent des impacts sur les rivières et zones humides que pourrait avoir l'aménagement de chemins d'accès vers les futures installations éoliennes et soulignent la nécessité de limiter au maximum les risques d'ensablement. Ils notent que le risque environnemental lié à l'érosion est également important lorsqu'on parle de déboisement des sommets.



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL

2. Sur les questions de la concertation et de la solidarité territoriale

Jacques QUANTIN demande au Parc de préciser les modalités d'articulation entre le travail qu'il a réalisé et celui que les collectivités doivent encore faire pour présenter une proposition de ZDE.

Tony BERNARD précise que le Parc assurera un rôle d'assistance auprès des collectivités locales qui souhaite élaborer un dossier de ZDE qui s'inscrit dans l'esprit du schéma et en respecte les principes, notamment celui de la transparence des informations et des décisions, et celui de la solidarité territoriale.

Jacques FOURNIER souligne que les collectivités concernées par les secteurs d'étude ont toutes signifié leur volonté de poursuivre la concertation locale lors des dernières réunions publiques organisées sur le sujet.

Christian ESPY, interroge le Parc sur la position des collectivités locales du Parc non concernées par les quatre territoires identifiés dans le schéma.

Tony BERNARD rappelle que les collectivités locales étaient représentées dans le comité de pilotage du schéma (4 communautés de communes et 3 communes). Par ailleurs toutes les collectivités riveraines aux secteurs d'études ont été invitées aux réunions d'information organisées pour les élus et pour les habitants de chacun des 4 secteurs en question. Enfin, il faut noter que de nombreuses collectivités non concernées par ces secteurs ont suivi les travaux du groupe de travail d'élus sur la solidarité territoriale.

Michel BRAVARD précise que le schéma éolien qui limite le champ du possible à 4 secteurs géographiques a été voté notamment par les territoires non concernés par ces secteurs, parce qu'il y avait cet engagement de solidarité territoriale.

André BONJEAN interroge le Parc sur la suite concrète qui sera donnée au projet de ZDE porté par les 3 communautés de communes du Haut-Livradois, d'Auzon Communauté et de Bassin Minier Montagne. Le dossier sera-t-il réalisé par le Parc ? Les données seront-elles mises à disposition par le Parc ? Il faut en effet tenir compte de l'engagement déjà pris par ces collectivités avec un opérateur. **Monsieur BONJEAN** rappelle qu'il représente la Communauté de communes du Bassin Minier Montagne et qu'il ne peut pas parler ou s'engager au nom des deux autres communautés.

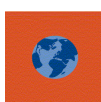
Jacques FOURNIER confirme que les données acquises par le Parc seront mises à dispositions des collectivités. Il insiste sur la nécessité de trouver une cohérence entre les démarches qui vont être entreprises par les collectivités locales et les principes du schéma éolien, concernant en particulier la question de la solidarité territoriale.

Catherine SKRZAT, souhaite des précisions concernant le projet de solidarité. Un projet de SEM serait-il consacré à l'éolien ?

Jacques FOURNIER précise qu'à travers le projet de solidarité territoriale, l'idée est que les collectivités aient une meilleure maîtrise du développement éolien sur leur territoire, et donc de permettre un investissement public dans l'éolien par celles qui le souhaitent. Les retours financiers liés



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL

à ces investissements serviraient à alimenter un programme collectif d'actions en faveur des économies d'énergies et des énergies renouvelables en Livradois-Forez.

Jacques QUANTIN relève que les inquiétudes formulées par le représentant du territoire du Haut Livradois concernant l'engagement de solidarité demandé aux collectivités tournent autour de deux choses : celui de la taxe professionnelle et celui de l'obligation d'investir.

Concernant la taxe professionnelle, il rappelle que si elle a été évoquée au cours des premières réunions de travail sur la solidarité territoriale, elle a rapidement été laissée de côté par les élus du groupe de travail qui se sont ensuite intéressés aux autres formes de retombées économiques possibles. Concernant le second point, il rappelle que l'engagement d'une collectivité à mettre en œuvre le principe de solidarité consiste à négocier la possibilité que des collectivités locales puissent investir dans un projet éolien, sans pour autant être obligée de le faire elle-même.

Concernant le Haut-Livradois, il ne s'agit pas de remettre en cause les contrats passés mais d'ouvrir une négociation. Cette négociation doit intervenir avant la création de la ZDE, car elle constitue le seul argument fort à la disposition des collectivités locales pour négocier avec les opérateurs éoliens.

Enfin, il souligne l'enjeu du projet de solidarité, qui contribue à améliorer l'image et l'appropriation locale de l'éolien.

Tony BERNARD demande au Comité de pilotage de se prononcer sur le mandat d'assistance au montage de dossier de ZDE donné au Parc.

En plus d'inscrire les projets dans le cadre des propositions paysagères présentées ce jour par le bureau d'étude, **le comité de pilotage** propose de conditionner l'assistance du Parc à un double engagement des collectivités :

- celui de poursuivre la concertation locale initiée dans le cadre du schéma,
- celui de garantir la mise en oeuvre du principe de solidarité territoriale.

Ces propositions seront soumises au **Conseil syndical du Parc le 17 décembre 2008**, pour validation.

—

Annexes :

- 1)- analyse des sensibilités et scénographies paysagères sur les quatre secteurs d'étude ;
- 2)- compositions paysagères à l'échelle du lieu et à l'échelle du détail ;
- 3)- interventions de Frédéric BILLOT (RTE), de Dominique DRUET (Météo France Haute-Loire) et de Bernard CAHIER (DGAC Auvergne).



ADEME



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE



CONSEIL GÉNÉRAL
DU PUY-DE-DÔME



HAUTE-LOIRE
CONSEIL GÉNÉRAL